



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 MARS 2009

Affiché le 13 Mars 2009

Etaient présents ou représentés :

M. Christian BUNZ, Mmes et MM Marie-Louise JACQUET, Isabelle GRANDMOTTET, Sylvie MERMILLOD NICOLLIN, Philippe COUTTY, Nathalie VESIN, Christian ROUSSEAU, Jean PALLUD, Jean-Loup GALLAND, Louis-Jean REVILLARD, Louis JACQUEMOUD, Claire SUBLET, Catherine CAPPANNELLI (procuration), Renaud DEBORNE, Nelly MAKTAV, Alexandra MEYER, Jean-Michel AILLOUD, Solange PAIREL, Cédric DECHOSAL, Raymonde DEMOLIS (procuration), Frank GIBONI, Jean-Marc VIDAL (procuration), Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Monique LANGIN, Michel LANGIN (procuration), Fabienne BERTHOUD.

Etaient absents excusés : ///

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 27 février 2009

Madame Marie-Louise JACQUET a été désignée Secrétaire



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter trois délibérations concernant :

- ⇒ Mise à disposition du chalet-souvenirs situé au Pont de la Caille
- ⇒ Convention d'occupation par l'Amicale de Deyrier des locaux de l'ancienne école de Deyrier
- ⇒ Soutien à l'ONF pour ses activités.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte.



✓ **Procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2009 :**

Pas d'observation. Il est adopté **à l'unanimité**.

✓ **Débat d'Orientation Budgétaire**

Le Conseil Municipal a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire, préalablement au vote du Budget Primitif qui aura lieu le 25 mars 2009.

Monsieur le Maire, après avoir présenté les grandes orientations budgétaires de l'exercice 2009 et donné toutes les informations sur l'évolution de la situation financière de la Commune, a ouvert le débat au cours duquel les membres du Conseil se sont exprimés.

Plusieurs points ont été abordés :

- ↪ Acquisition des locaux SHOPI : Evolution des négociations
Transfert de la pharmacie lié à l'ouverture de la supérette.
- ↪ Avance à la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES dans le cadre des travaux de la Grand' Rue
- ↪ Aide aux Commerçants suite aux travaux du Pont de la Caille et de la Grand'Rue :
 - Réunion avec le Conseil Général le 12 mars 2009 (Président MONTEIL) concernant les badges
 - Une réunion est prévue avec les Commerçants de la Grand'Rue de CRUSEILLES le lundi 16 mars 2009

Pendant les travaux :

- ↪ Campagne de Communication menée en coordination avec le FISAC
- ↪ Projet de transfert de certains commerces (presse-boulangerie-boucherie) dans les locaux de SHOPI

Après les travaux :

- ↪ Aide apportée par le FISAC aux Commerçants pour les travaux de relooking de leur vitrine, sécurité aux abords de leurs commerces et accessibilité.
- ↪ Indemnisation envisagée par le Conseil Général : Pas de chiffre avancé ; chaque cas sera examiné au vu des chiffres d'affaires, avant, pendant et après.

A l'issue des discussions, Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à délibérer et c'est par 24 Voix POUR (3 abstentions) que ce dernier s'est prononcé sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

✓ Rénovation de l'Eglise : Lot Carrelage

Suite au choix de revêtement de sol (dallage en pierre) sur toute la surface de l'Eglise, une nouvelle mise en concurrence en procédure adaptée a été lancée concernant le lot n°9 – Carrelages, avec mise en ligne sur notre plateforme de dématérialisation et sur le site de la Mairie, affichage et envoi du dossier à 4 entreprises.

Au vu du rapport d'analyses des offres (5 entreprises ont répondu), c'est l'entreprise DUFRENE de Rumilly, la mieux-disante selon le classement établi en fonction des critères de sélection présents dans le dossier de consultation, qui a été choisie.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de confier les travaux de carrelage à l'entreprise DUFRENE pour un montant de 38 370 € HT (chape + fourniture et pose de pierre) avec possibilité d'option pour les plinthes en pierre pour un montant de 3 746,40 €HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

✓ Utilisation de la salle d'Animation du Collège par le Cinébus et les Ecoles Publiques et Privée Saint-Maurice

Des conventions sont établies afin de définir les conditions d'utilisation de cette salle. Pour les écoles, elles ont été signées en 2008 et sont renouvelables par tacite reconduction. Pour le Cinébus, la convention est établie chaque année.

D'autre part, le montant de la participation financière correspondant notamment aux frais de fonctionnement (chauffage, électricité, eau, gaz...) est fixé par le Conseil d'Administration du Collège et fait l'objet d'un avenant n°8.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention à passer avec le Cinébus et l'avenant n°8 et autorise Monsieur le Maire à les signer.

✓ **Mise à disposition des locaux situés dans l'immeuble « le Mercure » à l'Association « English Time »**

Après avoir pris connaissance des charges payées en 2008 pour ces locaux et du coût horaire qui en découle, le Conseil Municipal, **par 23 voix pour** (4 contre) décide de demander une participation à toute association dont les adhérents paient en plus de leur cotisation annuelle, une quote-part correspondant à l'activité exercée et fixe le montant de la participation à 0,85 € l'heure.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à passer avec l'association « English Time », fixant sa participation à 26 € par mois.

✓ **Appartement Ecole de Deyrier**

Par délibération en date du 20 janvier 2009, le Conseil Municipal avait fixé le montant mensuel de la location à 500 €. Il s'avère que ce montant était trop élevé par rapport à la superficie des locaux et aux contraintes liées à la présence de la salle située en dessous.

D'autre part, compte-tenu des travaux à réaliser pour la rénovation de ce logement, il est proposé la gratuité du 1^{er} loyer.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe le loyer mensuel à 450 € charges comprises (chauffage, eau) et accorde la gratuité du 1^{er} loyer en contrepartie de laquelle, les locataires s'engagent à effectuer eux-mêmes les travaux de rénovation (les fournitures des matériaux seront pris en charge par la Commune).

Le dépôt de garantie reste fixé à 500 €

Le Maire est autorisé à signer la convention de location correspondante.

✓ **Appartement Ecole Primaire – Type F4 – 85 m²**

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour (2 abstentions) décide de louer cet appartement, fixe le loyer mensuel à 600 € charges non comprises et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location avec les futurs occupants.

✓ **PERSONNEL**

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion pour les avancements de grades au titre de la promotion interne, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Supprime les postes de Secrétaire de Mairie et d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- Créé
 - o Un poste d'Attaché Territorial
 - o Un poste d'Agent de Maîtrise



DELIBERATIONS NON PREVUES A L'ORDRE DU JOUR

✓ **Location du Chalet-souvenirs situé au Pont de la Caille**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'occupation de ce chalet pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2009.

Compte tenu de la situation du chalet-souvenirs par rapport au périmètre dans lequel vont s'effectuer les travaux de rénovation du Pont de la Caille, et en l'attente de l'avis de l'organisme de sécurité des travaux (SPS), le Conseil Municipal suspend toute décision.

✓ **Ancienne école de Deyrier : Convention d'occupation par l'Amicale du Village de Deyrier**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour mettre gratuitement à disposition de l'Amicale du Village de Deyrier, l'ancienne salle de classe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui définira les conditions d'utilisation.

✓ **Soutien aux actions de l'Office National des Forêts**

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de la Fédération Nationale des Communes Forestières qui relate les inquiétudes exprimées par les Agents de l'ONF sur le devenir de leur établissement. Les élus des Communes Forestières sont particulièrement attachés au service public de la Forêt assuré par les agents patrimoniaux proches du terrain.

La Fédération invite les Conseils Municipaux à apporter leur soutien aux actions entreprises par l'ONF.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Apporte son soutien à ce service de proximité
- Marque sa détermination pour que la politique forestière prenne en compte le développement local et l'emploi dans les zones rurales et y affecte les moyens financiers nécessaires à travers le fond de mobilisation.

✓ **Affaires diverses**

↳ Dans le cadre du salon ALPECO, l'entreprise ALP ENVIRONNEMENT participante de ce salon, a fait don à la Commune d'une corbeille à papier. Cette dernière a été installée au Gymnase des Ebeaux. Monsieur le Maire adressera les remerciements du Conseil Municipal à Monsieur RAMPON, Président du Club de Tennis de Table de CRUSEILLES, organisateur de ce salon et également dirigeant d'ALP ENVIRONNEMENT.

↳ Invitation du Président du Tennis de Table au Salon des vins qui se déroulera les 21 et 22 mars 2009. Le Conseil Municipal est invité à l'inauguration de ce salon qui aura lieu le samedi 21 mars à 11h00.

↳ Remerciements de l'Harmonie Municipale pour la subvention accordée en 2008.

↳ Demande de l'association des Maires des Landes pour accorder une aide aux Communes sinistrées du département des Landes durement frappées par la Tempête du 24 janvier 2009.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

La demande sera examinée dans le cadre du Budget Primitif 2009.

↳ A la demande des riverains, une réunion de quartier sera fixée début avril 2009 à laquelle seront conviés les habitants de la Place de la Halle, des Rues du Corbet, des Remparts et de la Charrière.